

VILLENEUVE  
LÈS-MAGUELONE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **DECISION N° 2024/009**

LA PRESIDENTE DU CCAS DE  
VILLENEUVE LES MAGUELONE

VU le code de l'action sociale et des familles et plus particulièrement l'article R123-21 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 25 août 2020 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame la Présidente ;

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

La signature d'une Convention de partenariat entre le CCAS et UFCV.

Cette convention a pour objet le programme intitulé « Anim & Dants » destiné aux personnes de plus de 60 ans et de leurs aidants afin de développer le lien social et la lutte contre l'isolement.

Avec le soutien de jeunes en service civique, ce programme consiste à mettre en place sur la commune 14 séances à compter du 2 avril 2024. Seront proposés différents thèmes comme de l'Origami et pliage de serviettes, mémoire, création de bougies, sophrologie, quiz des régions françaises, Zentangle (technique de méditation en dessinant des motifs structurés et répétitifs dans un carré), mémoire, Do-In, peinture de faux vitraux, gym adaptée, code de la route, 5 sens.

Ce programme est actuellement financé par la conférence des financeurs de la perte d'autonomie de l'Hérault et a donc un coût nul pour le CCAS.

#### **ARTICLE 2 :**

Cette décision sera communiquée lors de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS ainsi qu'à Monsieur Le Préfet.

#### **ARTICLE 3 :**

Madame la Présidente du CCAS et Monsieur le Trésorier Principal de Montpellier sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le... 0.5 JUIN 2024 -  
Et publication le..... 0.5 JUIN 2024 -

Fait à Villeneuve Les Maguelone,  
Le 29 mars 2024

**Véronique NEGRET**  
Présidente du CCAS

